

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de Seine et Marne
Membres
afférents au Conseil : 27
en exercice : 24
ayant pris part à la délibération : 23
Date de convocation : 22 mars 2019
Date d'affichage : 23 mars 2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE JOUARRE

DÉLIBÉRATION DE LA SÉANCE DU 29 MARS 2019

Président : Monsieur VALLÉE Fabien

Etaient présents : Katiana REBEL – Philippe GAUTHERON – Carine DENOGENT – Boris SARRAUTE – Gérald GABORIEAU – Élisabeth DIEU – Henri DELESTRET – Stéphane POCHE – Thierry CAUSIN – Nathalie POULAIN – Gwénaëlle LEMÉE – Christelle MAHÉ – Véronique SALLER – Nawal BADDOUR – Pierre GOULLIEUX – Isabelle LECLERCQ – Amandine FARGET – Marc LAURENT

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Ludwig KINDELBERGER a donné pouvoir à Fabien VALLÉE
Sandra MEUNIER a donné pouvoir à Philippe GAUTHERON
Carole GUILLOT a donné pouvoir à Katiana REBEL
Jean-Luc MONDAT a donné pouvoir à Henri DELESTRET

Absents : Arnaud MEYNADIER

Secrétaire de séance : Katiana REBEL

DÉLIBÉRATION 2019-004 : CRÉATION DE POSTES

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Comme tous les ans, certains agents peuvent bénéficier d'un avancement de grade, au choix par voie d'inscription à un tableau annuel d'avancement, établi après avis de la commission administrative paritaire, par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle des agents ou par voie d'inscription à un tableau annuel d'avancement, établi après avis de la commission administrative paritaire, après une sélection par voie d'examen professionnel ou concours.

Considérant que le dernier tableau des effectifs du personnel communal a été adopté en séance du conseil municipal le 18 janvier 2019,

Considérant le tableau d'avancement de grade pour l'année 2019,

Le Maire propose la création de 2 postes de la façon suivante :

- **1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe**, filière technique
Ancien effectif : 10 Nouvel effectif : 11
- **1 poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe**, filière animation
Ancien effectif : 1 Nouvel effectif : 2

Considérant de récents mouvements de personnel au sein des services administratifs, il convient pour la bonne continuité des services, de créer un poste d'adjoint administratif à temps non complet (à raison de 17h30) hebdomadaire.

Le Maire propose la création de 1 poste de la façon suivante :

- **1 poste d'Adjoint administratif à temps non complet (17h30), filière administrative**
Ancien effectif : 0 Nouvel effectif : 1

Considérant le prochain départ à la retraite d'un agent communal au service administratif, il convient de prévoir rapidement son remplacement pour la bonne continuité des services et de créer un poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe à temps complet.

Le Maire propose la création de 1 poste de la façon suivante :

- **1 poste de Rédacteur principal de 1^{ère} classe à temps complet, filière administrative**
Ancien effectif : 0 Nouvel effectif : 1

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à la majorité

ADOpte la création des postes au tableau des effectifs, de la manière suivante :

- **1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, filière technique**
Ancien effectif : 10 Nouvel effectif : 11
- **1 poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe, filière animation**
Ancien effectif : 1 Nouvel effectif : 2
- **1 poste d'Adjoint administratif à temps non complet (17h30), filière administrative**
Ancien effectif : 0 Nouvel effectif : 1
- **1 poste de Rédacteur principal de 1^{ère} classe à temps complet, filière administrative**
Ancien effectif : 0 Nouvel effectif : 1

INDIQUE que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges, sont prévus au budget 2019

Pour : 19

Abstention : 4 (Nawal BADDOUR – Pierre GOULLIEUX – Isabelle LECLERCQ – Amandine FARGET)

Fait les jours, mois et an que dessus
et ont signé au registre les membres présents
POUR EXTRAIT CONFORME
A Jouarre, le 02 avril 2019
Le Maire,
Fabien VALLEE

